



Taxe d'habitation 2012 payée puis remboursé et réclamée en 2015

Par **mg42**, le **10/03/2015** à **18:09**

bonjour

Voici mon soucis, en 2012 mois de septembre j'ai déménagé pour vivre avec ma copine dans un autre logement. Jusqu'à ce moment là je vivais seul. J'ai reçu ma taxe d'habitation et on me demandait de régler celle ci. Après avoir reçu ma taxe d'habitation j'ai demandé une exonération car mon revenu fiscal de référence n'excédait pas 10024 euros pour 1 part de quotient familial étant donné que je vivais seul. Pourtant ils ont pris en compte la déclaration de ma copine alors qu'elle ne vivait pas ensemble et étant donné que son revenu fiscal excédait les 10024 euros pour 1 part de quotient familial ma demande d'exonération n'a pas été acceptée. Après plusieurs relances auprès de leur part car je n'étais pas d'accord j'ai procédé au paiement de celle ci en me faisant mensualiser. A la fin de l'année 2013 les mensualités se sont terminées et j'avais donc réglé la totalité de la taxe d'habitation. Puis en janvier 2014 j'ai reçu un courrier de leur part me précisant qu'il y avait eu une erreur et qu'ils me remboursaient la totalité de la taxe d'habitation. Puis le 10 mars 2015 je reçois un courrier me précisant que je n'ai pas réglé ma taxe d'habitation 2012 et donc on me demande de régler cette somme avec bien sûr une majoration sous 8 jours je serais mis en demeure pouvant occasionner des frais élevés. Pouvez vous me dire ce que je dois faire, sont ils dans leur droit ou pas ? Dois je la régler ou non ? D'avance je vous remercie, cordialement